

Administration Générale

SAJ/YK/GL/09-174

Objet : Affichage sauvage
Fête des Cerises du 13 juin 2009

Monsieur Alain CASSE
ADIHBH-V
8 rue Pierre Brossolette
93160 NOISY-LE-GRAND

Lettre recommandée avec accusé de réception

Noisy-le-Grand, le 25 juin 2009

Monsieur le Président,

Lors de l'édition 2009 de la « Fête des Cerises » organisée annuellement par l'Association de Défense des Intérêts des Habitants des Bas-Heurts – la Varenne (ADIHBH-V), j'ai constaté avec consternation qu'un très grand nombre d'affiches informant de la tenue de cette manifestation était apposé sur le mobilier urbain dans les rues du secteur de la Varenne.

Ces affiches, qui constituent une publicité au sens de l'article L. 581-3 du Code de l'environnement, étaient en effet placées de façon prolifique et anarchique sur des candélabres, des feux de signalisation, des barrières de protection, des murs, une cabine téléphonique et même un conteneur de vêtements, en atteste un procès-verbal établi par la police municipale et même une simple visite de votre site www.noisy-les-bas-heurts.com.

Or, je ne peux que m'opposer à une telle pollution visuelle qui est expressément interdite par l'article R. 581 du Code de l'environnement sur les plantations, les poteaux de transport, de distribution électrique et de télécommunication, sur les installations d'éclairage public ainsi que sur les équipements publics concernant la circulation routière.

Si l'édition 2010 de la « Fête des Cerises » devait engendrer à nouveau un tel débordement publicitaire, je ne manquerai pas de vous mettre en demeure de supprimer vos affiches et, faute d'exécution, de vous appliquer une astreinte par jour et par affiche.

Je ne doute pas que vous participerez pleinement à la lutte contre l'affichage sauvage dans le quartier de la Varenne, démarche qui n'a d'autre but que de protéger l'environnement et le cadre de vie.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

ATTENTION !

À compter du 25 août,
nos services vous accueillent
aux horaires habituels,
au 16 bd du Mont-d'Est.



Le Député-Maire,
Michel PAJON

Hôtel de Ville - BP 49 - 93161 Noisy-le-Grand Cedex - Tél. 01 45 92 75 75
Site internet : www.noisylegrand.fr